



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 97381

## Texte de la question

M. François de Rugy appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'engorgement des urgences des hôpitaux et de certaines consultations. Comme elle l'a justement rappelé, à plusieurs reprises, la solution principale à la problématique d'engorgement des urgences des hôpitaux est une meilleure organisation de la médecine de ville. Face à la réticence des médecins de ville, d'autres solutions complémentaires pourraient être envisagées avec notamment la proposition de l'Ordre national des pharmaciens. En effet, les pharmaciens sont des acteurs de santé publique, reconnus pour leurs compétences et surtout pour leur fonction sociale de proximité. Leur niveau d'étude et leur obligation de formation leur confèrent la capacité de prodiguer des soins de premier recours en complémentarité du médecin généraliste. Cependant, ils ne sont pas autorisés à délivrer de « petites ordonnances » ou à pratiquer des vaccinations, actes pour lesquels ils sont compétents. Ils dirigent ces patients vers les urgences ou les médecins, ce qui génère de l'incompréhension et surcharge les services concernés. C'est pourquoi l'Ordre national des pharmaciens fait la proposition de donner la possibilité aux pharmaciens de pratiquer certains actes bénins avec les prescriptions associées. Cette demande de leur part serait une réponse aux sollicitations de leurs clients et contribuerait à réduire le nombre de visites aux services des urgences des hôpitaux. Il lui demande si cette question de l'élargissement des prérogatives des pharmaciens a été mise à l'étude de ses services.

## Données clés

**Auteur :** [M. François de Rugy](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97381

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 juillet 2016](#), page 6079

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)